



AGENDA 21

Conseil Municipal

Sainte-Maure de Touraine

Lundi 4 juillet 2011





Ordre du jour

1 – Présentation et validation du programme d'actions de l'Agenda 21

Rappel de la méthode d'élaboration du plan d'actions

- **1^{er} temps : Examen et validation de la stratégie**
 - Un Comité de Pilotage : 2 mars 2011
 - Un Conseil Municipal : 4 avril 2011

- **2^{ème} temps : Elaboration du programme d'actions**
 - Atelier 21 : 5 avril 2011
 - Atelier 21 : 4 mai 2011
 - Atelier 21 : 9 mai 2011
 - Séance de présentation (Copil + Conseil municipal) : 19 mai 2011
 - Comité de sélection/relecture : 23 juin 2011

- **3^{ème} temps : Validation du programme d'actions**
 - Un Comité de Pilotage : 28 juin 2011
 - Un Conseil Municipal : 4 juillet 2011

Enjeu 1 : Le maintien d'une activité économique de proximité

Ambition à 15 ans

Poursuivre la redynamisation du centre-ville

Objectifs opérationnels

Actions

Proposer des espaces commerciaux plus grands

- **n°1 : Poursuivre les actions significatives initiées dans le cadre de l'Opération Urbaine d'Appui au Commerce :**
 - droit de préemption sur les murs et fonds de commerce
 - études de restructuration de cellules commerciales dans le centre-ville
 - maintien de la dynamique des animations commerciales (braderie février, vide grenier juillet, semaine beaujolais ...)

Agir en faveur de l'accessibilité des commerces pour tous

- **n°2 : Proposer à des commerçants d'intégrer la commission extra municipale « accessibilité » et mobiliser ce nouvel organe concernant les problématiques relatives à l'accès au commerce**
- **n°3 : Aider à l'étude et à la réalisation de la mise aux normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite des établissements (appui technique et si possible financier)**

Veiller à une répartition équilibrée de l'offre commerciale et artisanale sur le territoire

- **n°4 : Mobiliser la Communauté de communes pour l'étude d'un schéma de développement commercial et pour l'étude de faisabilité d'une Opération Urbaine d'Appui au Commerce à l'échelle intercommunale**

Favoriser le développement des lieux de rencontres favorables au maintien du lien social

- **n°5 : Poursuivre une politique active en faveur de l'affirmation du marché du vendredi comme l'un des plus importants du sud Touraine**

Enjeu 1 : Le maintien d'une activité économique de proximité

Ambition à 15 ans

Redynamiser l'animation touristique

Objectifs opérationnels

Actions

Concentrer prioritairement les efforts en direction du centre-ville

- **n°6 : Créer un circuit découverte du centre-ville qui intègre la présence de commerces de proximité (ex : depuis l'aire de stationnement des camping-caristes)**

Mieux valoriser nos richesses patrimoniales et notre terroir

- **n°7 : Mettre en œuvre un projet global de révision de la signalétique permettant :**
 - de mieux orienter vers le centre-ville et ses commerces
 - de créer un circuit découverte du centre-ville et de ses commerces
 - d'orienter les touristes depuis et vers le site des Passerelles
 - d'informer et d'orienter les pèlerins fréquentant la Halte Jacquaire
- **n°8 : Publier des cartes de cheminements touristiques (Communauté de communes)**

Poursuivre et améliorer l'information relative aux activités associatives et commerciales

- **n°9 : Renforcer et mettre en cohérence la valorisation des activités existantes :**
 - article sur toute nouvelle implantation commerciale ou artisanale dans le journal municipal « Le Sainte-Maure »
 - diffusion mensuelle d'une lettre d'information informatique aux personnes inscrites
 - recensement des activités associatives et commerciales sur le site Internet
 - diffusion d'un livret « sortir à Sainte-maure » qui présente les principales manifestations organisées
 - publication annuelle d'un agenda présentant entre autres les associations communales
 - proposer un lien vers le site de l'Union Commerciale de Sainte-Maure et vers le site de l'Office de Tourisme depuis le site internet de la commune

Enjeu 1 : Le maintien d'une activité économique de proximité

Ambition à 15 ans

Accompagner le développement économique de la commune (en lien avec la Communauté de Communes)

Objectifs opérationnels

Actions

Avoir une stratégie géographique cohérente d'implantation des activités économiques sur le territoire

- n°10 : Maintenir disponible un potentiel d'accueil foncier pour les entreprises à même de limiter la fuite commerciale vers l'agglomération tourangelle (pôle économique sud – Communauté de communes) en lien étroit avec les installations prioritaires en centre-ville

Maintenir une offre immobilière et mobilière suffisante pour l'accueil d'entreprises

- n°11 : Formaliser la création d'un observatoire des locaux disponibles pour orienter les porteurs de projet vers les bons interlocuteurs (agence immobilière, commercialisateurs, propriétaires privés, propriétaires publics ...) lors de leur recherche de locaux

Enjeu 2 : La reconnaissance et le développement d'une agriculture locale respectueuse des milieux naturels, des paysages et des ressources

Ambition à 15 ans

Maintenir un tissu agricole de qualité permettant d'assurer un revenu à un maximum de familles

Objectifs opérationnels

Actions

Etre en position de relai vis-à-vis des institutions compétentes quant aux contraintes pesant sur les exploitations agricoles liées à l'exercice de leurs activités professionnelles

- **n°12 : Recevoir et informer les porteurs de projet dans le domaine agricole (relais vers les bons interlocuteurs, facilitation des démarches)**

Encourager la diversification des exploitations agricoles (pédagogique, touristique, vente à la ferme, accueil de stagiaires, marché ...)

Favoriser, en tant qu'un des partenaires, l'ouverture des exploitations agricoles en direction de leur environnement proche afin d'œuvrer pour une meilleure connaissance mutuelle (professionnels locaux de l'agriculture et les autres acteurs du territoire)

- **n°13 : Favoriser la tenue d'évènements de promotion de l'agriculture locale :**
 - promotion éducative dans les fermes (fermes pédagogiques, visites par les centres de loisirs et/ou les écoles)
 - Communication sur les animations à caractère agricole (journal le Sainte-Maure, site Internet, affiches ...) pour les mettre en valeur
 - organisation d'une marche avec l'association des Chemins Buissonniers pour faire découvrir les productions locales
 - organisation d'une balade autour des produits locaux pendant la journée du patrimoine

Enjeu 2 : La reconnaissance et le développement d'une agriculture locale respectueuse des milieux naturels, des paysages et des ressources

Ambition à 15 ans

Maintenir un tissu agricole de qualité permettant d'assurer un revenu à un maximum de familles

Objectifs opérationnels

Actions

Inciter les achats en circuits courts

- **n°14 : Mobiliser la Communauté de communes pour réaliser une communication ciblée sur la production locale, notamment pendant la période touristique et proposer un annuaire des producteurs locaux sur notre site Internet**

Enjeu 2 : La reconnaissance et le développement d'une agriculture locale respectueuse des milieux naturels, des paysages et des ressources

Ambition à 15 ans

Avoir une gestion proactive de l'activité agricole

Objectifs opérationnels

Actions

Favoriser l'installation d'exploitations agricoles, respectueuses de l'environnement

- **n°15 : Louer en priorité le foncier de la commune pour des exploitations engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement**

Maintenir et entretenir notre paysage

Protéger l'espace agricole de l'urbanisation (voirie, entreprises, grandes surfaces ...)

- **n°16 : Dans le cadre de la révision du PLU :**
 - recenser et classer les espaces boisés classés et/ou d'intérêt paysager
 - Favoriser la plantation des haies le long des chemins ruraux (en lien avec la politique du Conseil général)
 - Prévoir des Zones Agricoles Protégées (ZAP)

Enjeu 3 : La réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Ambition à 15 ans

Rendre exemplaire l'action de la Ville dans le domaine de l'énergie

Objectifs opérationnels

Actions

Avoir une politique de construction et de rénovation des bâtiments communaux reposant sur une logique de limitation des consommations d'énergie (isolation, choix du chauffage, normes BBC ...)

- n°17 : Formaliser un programme pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux (isolation, fourniture d'énergie) en intégrant pour chaque bâtiment un diagnostic thermique systématique
- n°18 : Elaborer un charte partagée avec le prestataire intervenant dans la restauration scolaire afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à cette activité

Réaliser des économies à la source

- n°19 : Mener une politique visant l'économie d'électricité :
 - poursuite de l'extinction de l'éclairage public la nuit
 - Renouveau progressif des matériels d'éclairage des bâtiments communaux
- n°20 : Mener une politique visant l'économie d'eau :
 - s'équiper progressivement pour récupérer l'eau de pluie
 - équiper progressivement les robinets de limiteurs de débit dans les bâtiments communaux
- n°21 : Rationaliser l'usage des bâtiments communaux :
 - sensibiliser et responsabiliser les utilisateurs des salles communales (particuliers, associations, personnel ...) à la réduction de la consommation énergétique
 - limiter la température selon l'usage des bâtiments (19°C sauf public sensible – présence d'enfants par exemple) en s'équipant de régulateurs

Enjeu 3 : La réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Ambition à 15 ans

Sensibiliser et former les citoyens, les acteurs économiques et les agents aux principes du développement durable

Objectifs opérationnels

Actions

Avoir une politique de communication valorisant des initiatives locales et nationales

- n°22 : Relayer et faire connaître les campagnes ou actions nationales (ADEME ...)

Initier des actions de sensibilisation vers les professionnels (notamment dans le domaine de la construction)

- n°23 : Développer le partenariat entre la Ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
 - en signant la convention sur les autorisations de construire,
 - en réfléchissant à l'élargissement de cette convention avec des bailleurs,
 - en diffusant le guide de l'éco-construction.

Former le personnel communal concerné dans leurs fonctions pour qu'il puisse relayer les informations relatives aux consommations d'énergie (crédit d'impôt ...)

- n°24 : Prévoir dans les plans de formation des sessions sur les bonnes pratiques pour économiser l'énergie (éco-conduite, visa éco-citoyen de la région Centre ...)

Enjeu 4 : Le développement de logements répondant à des normes de basse consommation et d'accessibilité pour tous les habitants

Ambition à 15 ans

Prévoir des outils de planification efficaces pour adapter le logement en consommation d'énergie et en utilisation du foncier

Objectifs opérationnels

Actions

Agir en faveur de la densité de l'habitat

- **n°25 : Dans le cadre de la révision du PLU :**
 - prévoir les conditions pour remplir les dents creuses existantes dans la partie agglomérée de la ville et réfléchir à la mutation-réutilisation des friches
 - limiter, tant que possible, les surfaces des terrains constructibles

Réfléchir aux orientations des constructions par rapport à l'ensoleillement

- **n°26 : Dans le cadre de la révision du PLU :**
 - systématiser l'Approche Environnementale de l'Urbanisme

Adapter les constructions selon l'environnement paysager et architectural

- **n°27 : Elaborer une charte architecturale et paysagère permettant d'encadrer sur le territoire les nouvelles constructions et opérations d'aménagement**

Enjeu 4 : Le développement de logements répondant à des normes de basse consommation et d'accessibilité pour tous les habitants

Ambition à 15 ans

Favoriser plus de mixité et résoudre les problèmes de précarité énergétique et d'accessibilité

Objectifs opérationnels

Actions

Favoriser la mixité des classes sociales et classes d'âge

- **n°28 : Pour chaque nouvelle opération de logements ou d'aménagement, prévoir en amont dans la programmation :**
 - au moins 20% de logements sociaux
 - l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
 - des surfaces de logement différentes pour répondre aux spécificités des parcours résidentiels du territoire

Informar la population sur la question de l'énergie au sein de l'habitat

- **n°29 : Imposer aux lotisseurs et opérateurs de fournir un manuel de gestes éco-citoyens au sein de leur habitat (CC)**
- **n°30 : Elargir la compétence de l'architecte-conseil aux questions d'économies d'eau et d'énergie**
- **n°31 : Orienter chaque personne ayant un projet de permis de construire sur le territoire vers les personnes ressources : espace info-énergie, architecte-conseil**

Favoriser l'accès à tous aux différents quartiers et logements

- **n°32 : Créer des logements sociaux dans le centre-ville (exemple du 32 rue Patry)**

Enjeu 5 : La préservation des ressources et la réduction des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement

Ambition à 15 ans

Réduire de façon significative l'usage des produits ayant un impact négatif sur la biodiversité

Objectifs opérationnels

Actions

Dans les trois ans à venir, diminuer l'usage des pesticides, du sel, des produits d'entretien nocifs ... dans les services municipaux

- n°33 : Supprimer l'usage des pesticides d'ici 2014 : opération zéro produit phytosanitaire en s'appuyant sur le traitement global des défauts de voirie par itinéraire et dont « l'urbinière » est l'outil symbole
- n°34 : Diminuer le recours au sel lors des opérations de sécurisation de la voirie
- n°35 : Diminuer le recours aux produits d'entretien nocifs

Sensibiliser les habitants à l'usage des produits non polluants

- n°36 : Poursuivre les actions de sensibilisation de la population à l'usage de produits non polluants :
 - sensibilisation dans le cadre du contrat « Manse »
 - utilisation des outils de communication de la Ville
 - organisation d'animations pour diffuser les bonnes pratiques communales
 - travail sur l'acceptation des « mauvaises herbes » (adventices)
 - sensibilisation en direction des enfants

Identifier dans les entreprises les pratiques polluantes et rechercher avec elles des techniques alternatives

- n°37 : Accompagner des entreprises volontaires vers une amélioration de leurs pratiques

Enjeu 5 : La préservation des ressources et la réduction des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement

Ambition à 15 ans

Réduire les consommations d'eau issues des nappes, et l'eau potable en particulier

Objectifs opérationnels

Actions

Mettre en œuvre des actions de référence dans les services municipaux, et en particulier dans les équipements

- n°38 : Récupérer les eaux pluviales pour le bénéfice de la commune et la population en utilisant notamment les bâtiments conséquents (gymnase, collège, services techniques, écoles ...)
- n°39 : Fleurir la ville avec des végétaux nécessitant moins d'arrosages et utiliser le paillage pour limiter l'évaporation de l'eau

Mobiliser la population et les entreprises en menant des activités incitatives

- n°40: Sensibiliser à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie
- n°41 : Modifier le règlement du concours des maisons fleuries en y ajoutant des clauses environnementales (économie d'eau, paillage, pas de recours aux produits phytosanitaires)

Enjeu 5 : La préservation des ressources et la réduction des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement

Ambition à 15 ans

Réhabiliter l'image du bassin versant de la Manse pour en faire un vecteur de sensibilisation à la préservation des ressources

Objectifs opérationnels

Actions

Identifier le patrimoine du Bassin de la Manse par rapport à ses ouvrages et ses usages

- n°42 : Recenser le patrimoine naturel et architectural le long de la Manse

Redonner l'accès continu à la Manse dans toute la traversée de la ville et l'accompagner d'une démarche pédagogique

- n°43: Prévoir au PLU des réserves foncières (emplacements réservés) permettant d'offrir un accès continu le long de la Manse

Etablir un partenariat entre la commune et les structures concernées (Syndicat de la Manse, Amis du patrimoine, associations de botanique ...)

- n°44: Réaliser un sentier d'interprétation le long de la Manse en collaboration avec les associations locales
- n°45 : Faire vivre le patrimoine par des animations (expositions, sorties découvertes, soirées contées ...)

Enjeu 6 : Une conception urbaine économe en foncier et une diversification des modes de déplacements à même d'offrir un habitat de qualité et de faciliter les déplacements doux

Ambition à 15 ans

limiter l'étalement urbain

Objectifs opérationnels

Actions

Reconstruire la ville sur la ville et lutter contre le logement vacant

- **n°46 : Dans le cadre de la révision du PLU :**
 - prévoir les conditions pour remplir les dents creuses existantes dans la partie agglomérée de la ville et réfléchir à la mutation-réutilisation des friches
 - réduire la surface des zones constructibles

Intégrer les ambitions de l'Agenda 21 dans le PLU

- **n°47 : Porter à connaissance de la commission « révision du PLU » les actions de l'Agenda 21 et les intégrer lors de la révision du PLU**

Accompagner les constructeurs, les lotisseurs dans l'urbanisation (densification, COS, etc)

- **n°48 : Prévoir dans le cadre de la révision du PLU :**
 - prévoir les conditions pour remplir les dents creuses existantes dans la partie agglomérée de la ville et réfléchir à la mutation-réutilisation des friches
 - limiter tant que possible les surfaces de terrain constructibles

Enjeu 6 : Une conception urbaine économe en foncier et une diversification des modes de déplacements à même d'offrir un habitat de qualité et de faciliter les déplacements doux

Ambition à 15 ans

Favoriser un habitat de qualité

Objectifs opérationnels

Actions

Répondre aux besoins des ménages par la présence d'un habitat diversifié pour contribuer au bien-être de chacun

- n°49 : Pour chaque nouvelle opération de logements ou d'aménagement, prévoir en amont dans la programmation :
 - au moins 20% de logements sociaux
 - l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
 - des surfaces de logement différentes pour répondre aux spécificités des parcours résidentiels du territoire

Accompagner les porteurs de projet pour un habitat économe en énergie, sain, tranquille (acoustique)

- n°50 : Projet de quartier « 3 marchands »

Participer à la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation de l'habitat à la population : le rendre accessible à toute la population

- n°51 : Projet « Ilot Theuriet »

Enjeu 6 : Une conception urbaine économe en foncier et une diversification des modes de déplacements à même d'offrir un habitat de qualité et de faciliter les déplacements doux

Ambition à 15 ans

Favoriser les déplacements doux

Objectifs opérationnels

Actions

Favoriser la réappropriation de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes

- n°52 : Installer des stationnements pour les vélos dans les lieux publics les plus fréquentés
- n°53 : Etudier la faisabilité de mise en place de zones 20 aux abords des écoles
- n°54 : Aménager la rue de Loches et réaménager les trottoirs en étudiant la possibilité d'un sens unique de circulation
- n°55 : Améliorer l'organisation du stationnement des voitures :
 - empêcher les voitures de se garer sur les trottoirs
 - sur certaines rues, favoriser le stationnement à cheval sur le trottoir en dégagant un trottoir continu pour le paysage piéton
 - alterner les places de stationnement (en chicanes et pas linéaires) pour favoriser la sécurité des piétons
 - restreindre le stationnement
- n°56 : Lutter pour la propreté des cheminements piétons (contre les déjections canines notamment)

Contribuer à la réalisation de cheminements sécurisés entre les zones d'habitat et économiques, culturelles et de services

- n°57 : Réaliser et mettre en œuvre un plan vélo et un plan piéton en intégrant prioritairement les attentes formulées par les citoyens au cours des réunions publiques (semaine développement durable 2011 notamment)

Mieux communiquer sur les modes doux

Enjeu 6 : Une conception urbaine économe en foncier et une diversification des modes de déplacements à même d'offrir un habitat de qualité et de faciliter les déplacements doux

Ambition à 15 ans

Intégrer les principes du développement durable dans la planification urbaine

Objectifs opérationnels

Actions

Imposer des règles de construction et d'implantation de bâtiments permettant de limiter les consommations d'énergie

- **n°58 : Mener la révision du PLU en s'inscrivant dans une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) permet de considérer l'environnement climatique, les choix énergétiques, la gestion des déplacements, la gestion des déchets, de l'eau et l'environnement sonore ou encore l'approche paysagère et le traitement de la biodiversité comme autant de facteurs décisifs, à même d'orienter l'économie générale du futur PLU**

Favoriser les règles d'urbanisme permettant l'implantation d'équipements en énergie renouvelable

- **n°59 : Promouvoir les règles d'implantation de panneaux solaires définies par l'Architecte des Bâtiments de France**

Enjeu 7 : Le développement des solidarités entre les générations et à l'égard des plus fragiles

Ambition à 15 ans

Faciliter l'accueil et l'orientation des personnes rencontrant des difficultés sociales

Objectifs opérationnels

Actions

Accueillir, accompagner et orienter les personnes rencontrant des difficultés sociales

- n°60 : Etudier la faisabilité de création d'un lieu ressource et d'une personne référente au niveau de la Communauté de communes qui coordonnerait l'action des différents organismes intervenants dans le domaine du social (associations, CCAS, MILE ...)
- n°61 : Repérer le maximum de personnes en difficultés sociales (accès au logement, difficultés de paiement, école, restauration scolaire, rapports conflictuels entre voisins ...)

Enjeu 7 : Le développement des solidarités entre les générations et à l'égard des plus fragiles

Ambition à 15 ans

Favoriser les occasions de rencontre entre générations

Objectifs opérationnels

Actions

Consolider les actions existantes

- n°62 : **Systématiser les rencontres** : centres de loisirs-maisons de retraite
- n°63 : **Renforcer et mettre en cohérence le plan de communication visant à informer des actions des associations** :
 - articles dans le journal municipal « Le Sainte-Maure »
 - diffusion mensuelle d'une lettre d'information informatique aux personnes inscrites
 - recensement des activités associatives sur le site Internet
 - publication annuelle d'un Agenda présentant entre autres les associations communales

Soutenir les initiatives et impulser de nouveaux projets

- n°64 : **Systématiser les animations des centres de loisirs réalisées directement dans les quartiers**
- n°65 : **organiser davantage de réunions et de rencontres avec les habitants directement sur le terrain (dans leur quartier)**
- n°66 : **Organiser une des prochaines semaine du développement durable sur un thème permettant de valoriser les cibles sociales du développement durable**

Développer les espaces publics pour favoriser les rencontres, le lien social

- n°67 : **Réaliser une piste de danse au plan d'eau (à côté du kiosque)**
- n°68 : **Réaménager le square des AFN et l'équiper de jeux pour enfants et de terrains de pétanque**

Enjeu 7 : Le développement des solidarités entre les générations et à l'égard des plus fragiles

Ambition à 15 ans

Prendre en compte l'insertion du handicap dans la vie quotidienne de la commune

Objectifs opérationnels

Actions

Respecter les obligations légales en termes d'accessibilité des bâtiments publics accueillant du public

- n°69 : Réaliser un plan de mise en accessibilité des espaces publics et des bâtiments publics

Tenir compte du handicap dans la conception des projets

- n°70 : Inciter et aider les privés (commerçants, établissements recevant du public) à mettre aux normes leurs établissements (diagnostic, conseil)
- n°71 : Mettre à disposition lors des réunions et spectacles des casques pour les personnes malentendantes

Favoriser l'accueil des enfants ayant un (ou des) handicap(s) dans les écoles (accessibilité physique et sensibilisation des encadrants)

- n°72 : S'équiper et s'adapter pour permettre l'accueil des enfants handicapés (restauration scolaire, écoles ...)

Enjeu transversal : L'intégration du développement durable dans les politiques, les projets et les pratiques de la Ville et son devoir d'exemplarité

Ambition à 15 ans

Mener une politique communale exemplaire en matière de développement durable

Objectifs opérationnels

Actions

Utiliser les projets menés à mi-mandat comme références et des points de départ pour intégrer systématiquement le développement durable dans nos projets

- n°73 : Réaménagement de l'avenue De Gaulle (traversée de Ste-Maure) dans une perspective de développement durable : économie d'énergie, mise en valeur de la Manse et des commerces, voies douces
- n°74 : Mise en place du tri sélectif sur le marché
- n°75 : Cahier des charges avec le prestataire de restauration scolaire qui intègre des principes du développement durable : produits frais, et régionaux, de saison, repas bio, formation du personnel, sensibilisation des enfants à l'équilibre alimentaire...
- n°76 : Réalisation d'un bilan carbone de la restauration scolaire
- n°77 : Extinction de l'éclairage public la nuit sur la majeure partie de la ville et renouvellement des éclairages avec des systèmes plus économes
- n°78 : Rénovation, dans le cadre d'un chantier d'insertion (ORCHIS), d'une maison dans une vallée troglodytique, en respectant l'habitat traditionnel

Enjeu transversal : L'intégration du développement durable dans les politiques, les projets et les pratiques de la Ville et son devoir d'exemplarité

Ambition à 15 ans

Mener une politique communale exemplaire en matière de développement durable

Objectifs opérationnels

Actions

Faire de la concertation une des clés de la réussite de nos projets

- n°79 : Se doter pour chaque projet d'un plan de concertation (qui est associé ? dans quelles mesures ? Quelle forme de concertation – réunions, expo participatives ...)

Concourir et répondre à des appels à projets de reconnaissance de l'action locale

- n°80 : Participation au concours des Villes et villages étoilées et reconnaissance de l'action de la commune à travers l'obtention d'une étoile
- N°81 : Concours au Prix de l'aménagement urbain (avenue De Gaulle)

Enjeu transversal : L'intégration du développement durable dans les politiques, les projets et les pratiques de la Ville et son devoir d'exemplarité

Ambition à 15 ans

Systematiser l'approche développement durable dans tous les nouveaux projets

Objectifs opérationnels

Actions

Créer les conditions susceptibles de faire des porteurs de projet techniques et des structures qui les accompagnent des moteurs du développement durable

- n°82 : Mise en place de groupes de travail mixtes d'élus et agents pour réfléchir à de nouveaux modes de fonctionnement intégrant le développement durable
- n°83 : Organisation annuelle d'une semaine du développement durable impliquant tous les services

Tenir compte de l'impact environnemental, économique et social de chaque projet

- n°84 : Se doter d'outils d'évaluation permettant d'appréhender les impacts environnementaux, sociaux et économiques de chaque projet et réaliser un bilan des derniers grands projets de ville avec cette même méthode

S'appuyer sur l'expérience et la motivation des services municipaux

- n°85 : S'équiper progressivement en véhicules et en vélos électriques

Enjeu transversal : L'intégration du développement durable dans les politiques, les projets et les pratiques de la Ville et son devoir d'exemplarité

Ambition à 15 ans

Systematiser l'approche développement durable dans tous les nouveaux projets

Objectifs opérationnels

Actions

Mobiliser et sensibiliser les agents et les élus

- n°86 : Mise à disposition de vélos pour les déplacements professionnels des agents et des élus
- n°87 : Covoiturage des élus pour le Conseil municipal et d'autres réunions
- n°88 : Rationnaliser l'emploi des véhicules de la ville selon l'objet des déplacements

Valoriser les efforts et les actions exemplaires intégrées par les Services municipaux

- n°89 : **Mise en place d'une politique de tri sélectif :**
 - sur le marché qui implique une nouvelle organisation du travail
 - au sein de la collectivité
 - pour les ampoules et des piles usagées
 - installation de poubelles à plusieurs compartiments dans les bâtiments publics et salles communales pour trier les déchets
 - stockage des déchets papier pour revente
- n°90 : **Sensibilisation des agents aux gestes éco-citoyens :**
 - extinction des appareils informatiques le soir
 - impression systématique recto-verso
- n°91 : **Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts**
- n°92 : **Utilisation de papier recyclé pour les impressions**

Enjeu transversal : L'intégration du développement durable dans les politiques, les projets et les pratiques de la Ville et son devoir d'exemplarité

Ambition à 15 ans

Systematiser l'approche développement durable dans tous les nouveaux projets

Objectifs opérationnels

Actions

Intégrer le thème du développement durable dans les plans de formation

- n°93 : Prévoir dans les plans de formation des sessions sur les bonnes pratiques pour économiser l'énergie (éco-conduite, vis éco citoyen Région Centre)

Mettre en place des projets interservices (transversalité)

- n°94 : Organiser des échanges réguliers avec tous les agents sur des sujets qui touchent au fonctionnement de la collectivité
- n°95 : Soutenir les initiatives inter-services tels que la participation d'une équipe d'agents au tournoi de football annuel interentreprises
- n°96 : Mise en place de panneaux d'information dans tous les services à destination des agents

